



Commune de
Bournens

Bournens, le 12 novembre 2018

AUX MEMBRES DU CONSEIL
GENERAL DE BOURNENS

Préavis municipal N° 5 / 2018

Budget 2019

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Introduction

Conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, nous soumettons à votre approbation le budget pour l'année 2019 qui présente un résultat bénéficiaire de CHF 4'768.-.

Les charges imposées, par l'Etat ou les associations, en hausse d'environ 3,8 %, pèsent lourd dans le résultat du budget. La péréquation, la facture sociale, la réforme policière, l'école, le SDIS, l'ORPCI, les soins à domicile, les agences sociales totalisent un montant de CHF 778'000.- ce qui représente environ CHF 1'858.- par habitant et correspond à 55,6 points d'impôts.

Quelques informations détaillées d'éléments particuliers de ce budget :

1. Administration générale

11. Administration

Le salaire du personnel communal a été augmenté de 5 %.

1. Finances

21 Impôts

Le produit des impôts a été calculé selon les directives cantonales et sur la base des chiffres fournis par le canton au 30.09.2018 au taux de 76 points, taux adopté lors du Conseil général du 30 octobre 2018.

22 Service financier

Selon le courrier reçu par le SCL (service des communes et du logement), les acomptes de la péréquation 2019 se déclinent de la manière suivante :

Fonds à recevoir pour			
la population	CHF 39'437.-	} CHF 148'949.-	(10.5 pts)
la solidarité	CHF 73'368.-		
les dépenses thématiques	CHF 36'144.-		
Fonds à payer			
Alimentation	CHF 280'945.-		(19.8 pts)
Péréquation directe nette	CHF 131'996.-		(9.3 pts)
Valeur du point d'impôts	CHF 13'994.-		

3. Domaines et bâtiments

32.4653 Subventions forestières

La création d'un îlot de sénescence engendre une subvention cantonale unique.

351.314 Entretien du Battoir

Après plus de 30 ans de bons et loyaux services, les tables du battoir sont usées. Il est prévu de les remplacer ainsi que les portes sous la scène pas pratiques du tout.

4. Travaux

45. Ordures ménagères et décharge

L'augmentation de CHF 30.- ne suffit pas à équilibrer ce compte, la différence sera comblée par les impôts.

5. Instruction publique et culte

La contribution communale est calculée par rapport au nombre d'élèves (50 %) et au nombre d'habitants (50%). Notre population a passé de 370 habitants pour le budget 2018 à 419 habitants pour le budget 2019. Sur les 67 élèves de Bournens, 20 seront au secondaire, soit 8 de plus qu'au budget 2018 et 47 au primaire, soit 8 de moins qu'au budget 2018. Le coût moyen d'un élève primaire est CHF 2657.-, celui d'un élève secondaire est CHF 4820.-. Ces paramètres expliquent l'augmentation de CHF 10'000.-.

58.311 Achat de matériel

Suite à l'incendie dans l'église de Sullens, une somme de CHF 2000.- a été prévue pour financer les travaux qui ne seraient pas couverts par l'ECA.

6. Police

Pas de commentaire particulier.

7. Sécurité sociale

72.351 Participation au régime social cantonal

CHF 270'621.- Chiffres communiqués par le canton (facture sociale).

73.351 AVASAD
La charge est de CHF 95.- / habitant.

73.352 ARASPE
La charge est de CHF 31.10 / habitant.

73.3521 Structures d'accueil
La création d'une nouvelle structure pour les écoliers à Sullens devrait augmenter de manière significative les coûts de l'accueil pour notre commune (+ CHF 18'000.-).

8. Services industriels

81.3311 Service des eaux
L'amortissement des travaux de liaison entre Bournens et Bousens est prévu sur 30 ans.

Conclusion

Tout en devant s'adapter à un nombre important de participations financières non maîtrisables à l'échelon communal, la Municipalité a établi un budget prudent et équilibré dont le bénéfice est de CHF 4'768.-.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE BOURNENS

- vu le préavis municipal N° 5 / 2018,
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

ACCEPTÉ

Le budget 2019 tel que présenté.

Adopté par la Municipalité de Bournens en séance du 12 novembre 2018.

La Syndique

La Secrétaire

J. Zwahlen

N. Ticon

Approuvé par le Conseil général en séance du 13 décembre 2018.

Le Vice-Président

La Secrétaire

L. Descloux

N. Ticon

Annexe : budget 2019